



Coeur de ville

Trappes a été retenue avec 222 villes de France pour participer au dispositif "Action cœur de ville" du Gouvernement.

Pour redynamiser les centres-villes, lutter contre la vacance des logements et des commerces et favoriser l'activité économique locale, vous devez mettre en œuvre et coordonner l'ensemble des initiatives utiles à l'activité économique et sociale des centres-villes, tout en les inscrivant dans une perspective de développement durable.

- **Habitat** : réhabilitation et restructuration de l'habitat et des friches urbaines
- **Développement économique** : nouvelles implantations des artisans et des entreprises
- **Accessibilité, mobilité et infrastructures numériques**
- **Urbanisme et aménagement** : aménagement des espaces publics et valorisation du patrimoine
- **Services aux habitants** : rénovation et extension des équipements de loisirs et de culture, et des services publics

Les projets de Trappes s'articulent principalement autour de :

- l'aménagement de l'ancienne auberge l'Etoile d'Or en café culture
- la requalification de la place du 8 mai 1945
- la reconstruction de la pépinière d'entreprises Thorez
- la rénovation de l'ancienne maison médicale rue Pierre Sépard
- l'enfouissement de la RN10 et du plateau urbain
- le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- l'aménagement de la ZAC de l'Aérost

Liens utiles

[Site du Ministère de la Cohésion des territoires](#)
[Action Cœur de ville, la signature](#)